DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER Arrondissement de BLOIS Mairie de LES MONTILS

PROCES VERBAL Séance du 12/04/2016

L' an 2016, le 12 Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni . dans le lieu habituel de ses séances. Mairie sous la présidence de COUDERT Didier Maire

Présents : M. COUDERT Didier, Maire, Mmes : BOURDIN Carole, COCHIN-GUIGNEBERT Véronique, LECLERC Claudine, MICELI Françoise, VRILLON Brigitte, MM : ARNOULT Thierry, CARNIAUX Julien, DUCHALAIS Alain, GAUTHIER Stéphane, LE FUR Jean-Michel, MÉTAIS Christian, RABIER Jean-Claude

Excusés : Mme NOURRY Catherine, Mme RAMOND Françoise (pouvoir à Mme MICELI), Mme SCHMUNCK Elisabeth (pouvoir à Mr METAIS), Mme BOUCHER Joëlle (pouvoir à Mme LECLERC), Mr LESCURE Pierre (Pouvoir à Mr RABIER)

Secrétaire de séance : Mme VRILLON Brigitte

Nombres de membres

Afférents au Conseil municipal : 18

• En exercice: 13

Date de la convocation : 06/04/2016 Date d'affichage : 06/04/2016

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

2016 04 01 - Fonds de soutien à l'investissement public local

Le maire informe le conseil qu'une circulaire venant de la préfecture nous est parvenue courant mars. Celleci présente les fonds de soutien à l'investissement public local. Au titre de ce fonds, le Loir-et-Cher bénéficie d'une attribution de 4 821 844 € répartie EN deux enveloppes :

- une première enveloppe consacrée aux grandes priorités d'investissements définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités ;
- une seconde enveloppe dédiée au soutien des projets en faveur de la revitalisation ou du développement des bourgs-centre.

La commune pourrait être éligible sur la première enveloppe pour les travaux de réaménagement de l'école. En effet les types, de projets susceptibles d'être retenus selon la circulaire sont :

- la rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelable, la mise aux normes des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements, la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Monsieur le Maire précise que la circulaire stipule que cette aide est cumulable avec les autres aides publiques (exemple : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux DETR, réserve parlementaire, aides des collectivités locales...).

Monsieur le maire demande l'avis du conseil, concernant le positionnement de la commune sur les fonds de soutien à l'investissement public local.

Décision

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de faire une demande de fonds de soutien à l'investissement pour le projet réaménagement de l'école communale et donne tous pouvoirs au maire pour signer les documents relatifs à cette demande.

2016_04_02 - Convention relative à la création et au développement d'une bibliothèque

Le Maire informe le conseil municipal d'un projet de convention avec le Conseil Général relatif à la création et au développement d'une bibliothèque desservie dans le cadre du réseau de lecture publique constitué autour de la direction de la lecture publique.

Après lecture de la convention au conseil municipal, le maire demande au conseil de l'approuver.

Décision:

Le conseil municipal à l'unanimité accepte de passer cette convention avec le Conseil Général et donne tous pouvoirs au maire pour signer cette convention

2016 04 03 - Convention groupement de commandes (restauration scolaire)

La commune reprend la gestion du service de restauration scolaire à la rentrée de septembre 2016 et doit envisager de passer un marché avec un prestataire.

Après concertation les communes de Candé sur Beuvron, Monthou sur Bièvre et Les Montils pensent que la constitution d'un groupement de commandes leur permettrait d'obtenir des tarifs plus avantageux.

Pour ce faire le conseil doit se prononcer sur le projet de convention qui prévoit que ce groupement de commandes soit constitué uniquement pour la durée de passation des marchés jusqu'à leur attribution, chaque commune signant et exécutant son propre marché.

Le maire, après présentation du projet de convention demande au conseil de délibérer sur les points suivants :

- désignation de la commune de Les Montils comme coordonnateur,
- autorisation donnée à monsieur le maire pour signature de la convention qui définit : la fonction du groupement de commandes et la mission du coordonnateur,
- désignation de deux conseillers de la commune à la commission AD HOC chargée d'attribuer le marché.

Décision:

- -Le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'être la commune coordinatrice concernant le groupement de commandes,
- autorise monsieur le maire pour signer la convention qui définit le fonctionnement du groupement de commandes et la mission du coordonnateur,
- et désigne Mme MICELI Françoise et Mme BOURDIN Carole pour représenter la commune de Les Montils à la commission AD HOC chargée d'attribuer le marché.

2016_04_04 - Jury criminel

Il est procédé au tirage au sort de trois personnes de la liste électorale de la commune pour faire partie de la liste préparatoire du jury criminel pour 2017.

Ont été désignés :

- Mme MORIN Catherine
- Mme HERMANN Michaële
- Mr LEGOUAS Albert

2016_04_05 - Remboursement achat peinture (traçage école)

Le maire informe le conseil municipal que les parents élus ont proposé de refaire les traçages dans la cour de l'école maternelle (marelle, circuit ...), la mairie prenant en charge l'achat de la peinture. Cette facture représente la somme de 75.90€, qui a été avancé par un parent élu Mlle LE BER.

Le maire demande au conseil l'accord pour rembourser MIIe LE BER du montant de l'achat soit 75.90 €.

Décision:

Le conseil municipal décide à l'unanimité, le remboursement de 75,90 € à MIIe LE BER.

2016_04_06 - Approbation procès-verbal de mise à disposition des installations de voirie de la

commune à la communauté d'Agglomération de Blois

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise à disposition des installations de voirie de la commune à la communauté d'Agglomération de Blois.

Le procès-verbal précise la consistance des biens transférés à titre gratuit de :

- Rue des Bordes mitoyen avec la commune de Chailles
- Rue de l'Artouillat mitoyen avec la commune de Chailles

Monsieur le Maire fait lecture du procès-verbal et demande l'accord du conseil pour l'approuver;

Décision

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la mise à disposition des installations de voirie de la commune des Montils à la communauté d'Agglomération de Blois.

2016_04_07 - Approbation du Projet Educatif

Suite à la dissolution du SIVOS en septembre 2016, la commune de Les Montils deviendra organisateur des services périscolaires ; pour se faire la commune doit faire une déclaration auprès de la DDCSPP afin d'avoir son agrément.

Le dossier doit contenir un projet éducatif celui-ci a été rédigé et approuvé par la commission enfance jeunesse du 29 mars 2016.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir approuver le projet éducatif proposé par la commission enfance jeunesse;

Décision:

Le conseil municipal approuve le projet éducatif, à l'unanimité.

2016_04_08 - Mise à jour de la Nouvelle Bonification Indiciaire

Le conseiller chargé des agents communaux explique au conseil qu'il existe une indemnité (Nouvelle Bonification Indiciaire) pour les agents territoriaux titulaires qui est liée à l'exercice d'une fonction, indépendamment du grade de l'agent.

Mme LETOUX Karine exerce depuis plusieurs mois les fonctions de régisseur (recettes et dépenses) qui ouvre droit à cette bonification de 20 points.

Mme CHICOINEAU Mélinda exerce depuis plusieurs mois les fonctions d'encadrement d'un service comportant au moins vingt agents qui ouvre droit à cette bonification de 25 points, Melle CHICOINEAU Mélinda a actuellement une NBI de 15 points.

Monsieur Le Maire demande au conseil son accord pour l'attribution de 20 points de NBI à Mme LETOUX Karine depuis le 01 Avril 2015 et de passer à 25 points de NBI à Melle CHICOINEAU depuis le 01 avril 2015.

Décision:

Le conseil décide à l'unanimité, l'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire à Mme LETOUX Karine à 20 points depuis 01 avril 2015 et d'augmenter à 25 points la Nouvelle Bonification Indiciaire à Melle CHICOINEAU à partir du 01 avril 2015.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22 heures 30 minutes.